

Note d'information sur la protection des données et le dispositif de signalement « Let us know »

Veillez lire attentivement cette note d'information avant d'effectuer un signalement.

Version longue

1. Informations générales

a) Introduction

Avec la présente note d'information sur la protection des données, Klöckner & Co SE (ci-après également désignée par « Klöckner » ou « nous ») vous fournit des renseignements concernant le traitement de vos données à caractère personnel et vos droits en la matière.

b) Responsable du traitement

Le responsable légal de la protection des données est

Klöckner & Co SE
Am Silberpalais 1
D-47057 Duisburg
Téléphone : +49 (0) 203-307-0

c) Délégué à la protection des données

Vous pouvez joindre notre délégué à la protection des données aux coordonnées suivantes :

Délégué à la protection des données de
Klöckner & Co SE
Am Silberpalais 1
D-47057 Duisburg
Téléphone : +49 (0) 203-307-0
E-mail : dataprivacy@kloeckner.com

2. Informations relatives à la procédure de traitement

Le dispositif de signalement des manquements à la déontologie « Let us know » (ci-après également dénommé « dispositif de signalement ») fait partie intégrante du programme de conformité de Klöckner & Co SE. Il s'agit d'une procédure de signalement automatisée par Internet ou par téléphone destinée à prévenir la délinquance financière, les conflits d'intérêts et autres agissements graves touchant l'entreprise (violations des droits humains, pollution de l'environnement, etc.). Klöckner invite ses membres du personnel, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux à signaler toute suspicion de violation grave des règlements

ou de conflit d'intérêts de la part de membres du personnel, fournisseurs, clients ou autres partenaires commerciaux de l'entreprise.

Toute faute grave ou tout agissement contraire aux dispositions pénales ou aux droits humains ou en totale inadéquation avec les intérêts sociaux de Klöckner constitue une violation grave des règlements ainsi que des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Ces agissements incluent notamment :

- les violations des droits humains
- la délinquance bancaire et financière
- les infractions aux dispositions relatives aux valeurs mobilières, y compris tout délit d'initié
- les infractions au droit de la concurrence
- la falsification et la dissimulation de contrats, rapports ou registres
- la corruption (pots-de-vin ou octroi d'avantages)
- le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- les infractions à la législation sur le commerce extérieur
- les autres infractions pénales affectant les intérêts de l'entreprise (fraude, abus de confiance, vol, détournement de fonds, etc.)
- les actes répréhensibles en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes, d'audit et d'établissement du bilan
- les infractions graves à la réglementation environnementale
- les infractions aux règles relatives aux marchés publics
- les violations de la sécurité et de la conformité des produits
- les infractions à la sécurité routière
- les infractions aux dispositions en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire
- la mise en danger de la santé publique
- les infractions à la protection des consommateurs
- les infractions aux règles de protection de la vie privée et des données à caractère personnel, notamment le RGPD
- les violations de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information
- les conflits d'intérêts qui constituent un obstacle clair à l'exécution de missions pour et dans l'intérêt de Klöckner et qui peuvent porter gravement atteinte aux actifs ou à la réputation de Klöckner.

Toutes les informations que vous communiquez sur vous-même, sur les membres du personnel, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux du groupe Klöckner & Co faisant l'objet du signalement ou sur tout autre aspect relatif à Klöckner peuvent conduire à des décisions susceptibles d'avoir de graves conséquences pour les membres du personnel de Klöckner et les tiers impliqués dans les faits dont vous nous faites part. C'est pourquoi nous vous prions de nous fournir uniquement des informations qui, à votre connaissance, sont exactes. Les éléments que vous nous communiquez seront traités dans le strict respect de la confidentialité.

Le recours au dispositif de signalement de Klöckner est volontaire et peut s'effectuer de manière anonyme. Veuillez toutefois noter que nous ne pouvons accepter et traiter un signalement non anonyme que si vous confirmez que vous avez lu et pris connaissance de la présente note d'information sur la protection des données et que vous acceptez le traitement des informations que vous avez fournies.

Vous pouvez décider si votre signalement doit être transmis exclusivement aux responsables

d'une filiale spécifique de Klöckner & Co dans le pays concerné et/ou au Bureau de déontologie du Groupe (Corporate Compliance Office) de Klöckner & Co SE en Allemagne.

Indépendamment de la possibilité de recourir à notre dispositif de signalement, vous pouvez vous adresser directement au Corporate Compliance Office de Klöckner & Co SE, dont vous trouverez les coordonnées sur le site web de notre société.

Vous pouvez également demander un entretien personnel avec un responsable de la filiale de Klöckner & Co concernée et/ou un représentant du Corporate Compliance Office de Klöckner & Co SE.

Nous accuserons réception de votre signalement dans un délai de 7 jours, si vous nous avez fourni vos coordonnées lorsque vous avez fait appel au dispositif de signalement. Nous donnerons suite à votre signalement aussi vite que possible et avec autant de soin que nécessaire, et nous vous tiendrons au courant de l'issue de nos investigations par les moyens de communication proposés dans le cadre du dispositif de signalement.

Si vous choisissez de votre plein gré de ne pas transmettre votre signalement de manière anonyme, vous consentez expressément au traitement de vos données d'identification en vertu du RGPD. Si vous souhaitez conserver l'anonymat, vous pouvez tout de même rester en contact avec nous dans le cadre du dispositif de signalement en indiquant un numéro de dossier et un mot de passe. Le numéro de dossier et le mot de passe vous sont communiqués à la fin de votre signalement, selon le mode de transmission utilisé, soit par écrit à l'écran, soit par téléphone par un collaborateur de notre prestataire de services.

Si vous souhaitez nous contacter ultérieurement au sujet du signalement que vous nous avez transmis ou vous renseigner sur son état d'avancement, vous pouvez le faire en ligne ou par téléphone en indiquant votre numéro de dossier et votre mot de passe dans le cadre du dispositif de signalement.

Nous vous assurons que si vous interrompez votre saisie, aucune donnée relative à l'opération ne sera enregistrée ni transmise. Votre témoignage ne fera l'objet d'aucune procédure visant à retracer votre identité, p. ex. à l'aide de votre adresse IP.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que vous pouvez communiquer votre signalement aux autorités externes compétentes. En France, par exemple, la liste des autorités externes disposant d'une procédure de recueil et de traitement des signalements est fixée par le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022. Vous pouvez également vous adresser au Défenseur des droits. Vous pouvez aussi vous adresser au système de notification de la Commission européenne : [Formulaire de plainte – Manquement au droit de l'UE – Commission européenne \(europa.eu\)](#).

En Suisse, vous pouvez vous adresser à l'Office fédéral de la police (fedpol) www.fedpol.admin.ch

Pour la Belgique, vous pouvez utiliser ce site web: https://ec.europa.eu/assets/sg/report-a-breach/complaints_fr/index.html

3. Informations relatives au traitement des données

a) Catégories de données

Lorsque vous effectuez un signalement via le dispositif « Let us know », nous conservons les données à caractère personnel et autres informations suivantes, sous réserve que vous les ayez saisies ou communiquées par téléphone et que vous ayez donné votre consentement exprès à leur utilisation par nos soins :

- votre nom et vos coordonnées, si vous ne souhaitez pas rester anonyme ;
- les informations sur la société Klöckner concernée ;
- si vous faites partie du personnel de Klöckner ;
- les noms et autres données à caractère personnel des personnes que vous mentionnez dans votre signalement (notamment leurs intitulés de poste et coordonnées) ;
- la description, la date, l'heure et le lieu de l'agissement non conforme qui s'est produit ;
- la description des faits à l'origine du signalement ;
- des informations indiquant si la direction concernée a eu connaissance de l'agissement non conforme ;
- les questions que vous pourriez avoir.

b) Finalités du traitement

Klöckner respecte les règlements en vigueur en matière de protection des données, en particulier les droits du lanceur d'alerte et de la personne mise en cause. Les informations obtenues dans le cadre de signalements seront uniquement utilisées à des fins d'enquête et pour prendre des mesures contre des violations graves des règlements ou en cas de conflits d'intérêts.

S'il n'a pas été fait usage de la possibilité d'effectuer un signalement anonyme, les informations communiquées par la personne fournissant son témoignage ainsi que son identité seront traitées dans le strict respect de la confidentialité. L'identité ne sera divulguée que si Klöckner en a l'obligation légale ou si cela s'avère impératif pour les besoins de l'enquête et/ou pour faire valoir un recours. Nous ne pouvons donc pas totalement exclure qu'il soit nécessaire de révéler ultérieurement votre identité aux services d'enquête ou dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Klöckner garantit que la personne à l'origine du signalement ne sera en aucun cas pénalisée de ce fait, à moins qu'elle ait sciemment fourni de fausses informations, détourné le dispositif de signalement de toute autre manière non autorisée ou se soit elle-même incriminée.

Afin de protéger leurs droits, les personnes dont vous communiquez l'identité via le dispositif de signalement seront informées du témoignage reçu et des accusations portées dès lors que cela ne compromettra plus l'enquête.

En dehors du signalement lui-même, les données à caractère personnel et informations seront conservées dans la base de données du dispositif de signalement pendant le traitement du dossier. Elles seront uniquement accessibles aux équipes du Bureau de déontologie national (National Compliance Office) de la filiale de Klöckner & Co à laquelle le signalement est adressé, ainsi que, sous réserve de consentement, aux équipes du Bureau de déontologie du Groupe (Corporate Compliance Office) de Klöckner & Co SE en Allemagne et, si

techniquement nécessaire, aux administrateurs système. Toutes ces personnes sont expressément tenues de respecter les exigences du RGPD, ainsi que les autres règlements applicables sur la protection des données, et de préserver la confidentialité. Cette obligation s'applique également au personnel des autres organismes internes ou externes, dans la mesure où leur participation est nécessaire à des fins de clarification.

c) Base juridique du traitement

Le traitement est effectué de manière régulière sur la base de l'article 6, paragr. 1, phrase 1, point a du RGPD (consentement). Selon les cas, il peut également intervenir dans le cadre de l'exécution d'une obligation légale nous incombant en vertu de l'article 6, paragr. 1, phrase 1, point c du RGPD (en particulier pour la mise en œuvre de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte ou la transposition nationale des dispositions de la directive 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes signalant des violations du droit de l'Union) ou dans le cadre de la préservation de nos intérêts légitimes, qui consistent à détecter et à prévenir les irrégularités et à éviter les dommages et les risques en matière de responsabilité qui peuvent en découler (article 6, paragr. 1, phrase 1, point f du RGPD en relation avec notre Code de conduite).

Si un signalement reçu concerne un employé de Klöckner, le traitement sert en outre à prévenir des délits ou d'autres violations de la loi en lien avec la relation de travail (article 26, paragr. 1 de la loi fédérale allemande sur la protection des données – BDSG).

Sur demande de la personne qui effectue le signalement, Klöckner communiquera les bases juridiques correspondant aux finalités du traitement dans la situation concernée.

Précisions concernant la rétractation

En règle générale, vous disposez d'un délai d'un mois seulement à compter de la réception du signalement pour retirer votre consentement, car nous sommes tenus de donner suite à votre témoignage et d'informer la personne incriminée des accusations portées à son encontre ainsi que des investigations ouvertes ou menées. Le délai de rétractation peut être raccourci dans certains cas, par exemple lorsque la nature du signalement nécessite l'intervention directe d'une autorité ou d'un tribunal.

Veillez adresser votre rétractation à dataprivacy@kloeckner.com.

d) Fourniture volontaire de données

Le recours au dispositif de signalement « Let us know » de Klöckner est volontaire et peut s'effectuer, au choix, en mentionnant son nom ou de manière anonyme.

Veillez toutefois noter que nous ne pouvons accepter et traiter un signalement non anonyme que si vous confirmez que vous avez lu et pris connaissance de la présente note d'information sur la protection des données et que vous acceptez expressément le traitement des informations que vous avez fournies.

e) Durée de conservation

Les données à caractère personnel stockées sont uniquement conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires au traitement du signalement et, le cas échéant, pour introduire des

sanctions ou faire valoir des recours ; aussi longtemps qu'elles sont nécessaires en lien avec des mesures ou une procédure de poursuite pénale (p. ex. en cas de constitution de partie civile) ainsi que des procédures d'amende ; ou aussi longtemps que les données doivent être conservées de plein droit. La durée légale de conservation de la documentation est de trois ans après la clôture de la procédure.

f) Destinataires des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel qui nous sont communiquées via le dispositif de signalement « Let us know » de Klöckner sont uniquement accessibles aux équipes du Bureau de déontologie de la filiale de Klöckner & Co à laquelle le signalement est adressé et/ou, sous réserve de consentement, aux équipes du Bureau de déontologie du Groupe (Corporate Compliance Office) de Klöckner & Co SE en Allemagne ainsi que, si nécessaire, aux administrateurs système.

Vous trouverez une vue d'ensemble des filiales dans le dernier rapport annuel disponible sur le site web de notre société.

Dans des cas exceptionnels, il peut être nécessaire d'impliquer d'autres parties de confiance, notamment le délégué à la protection des données ou le comité d'entreprise.

g) Transfert vers des pays tiers

La page web sur laquelle vous saisissez votre signalement, ainsi que le dispositif de signalement en lui-même, sont gérés par notre prestataire de services aux États-Unis. Un transfert vers un pays tiers peut également s'avérer nécessaire pour enquêter sur les faits. C'est généralement le cas lorsque les agissements signalés se sont produits dans un autre État.

Veillez noter que tous les pays tiers ne disposent pas d'un niveau de protection des données reconnu comme adéquat par la Commission européenne. Lorsque des données sont transférées vers des pays tiers qui ne sont pas dotés d'un niveau de protection des données adéquat, nous nous assurons avant le transfert que ce niveau existe chez le destinataire lui-même (p. ex. au moyen de clauses contractuelles types).

4. Que se passe-t-il si je fais moi-même l'objet d'un signalement ou d'une suspicion ?

Si vous faites vous-même l'objet d'un signalement dans le cadre du dispositif « Let us know », le service compétent au sein de l'organisation Klöckner & Co vous contactera à ce sujet dès que cela ne compromettra plus l'enquête.

Nous vous communiquerons les éléments suivants :

- les accusations qui ont été portées à votre encontre ;
- les personnes ou les services qui sont en mesure d'obtenir des informations ou des rapports sur ces accusations ;

- la façon dont vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données conservées à votre sujet et, s'il y a lieu, votre droit de les faire rectifier, effacer ou bloquer.

Si la communication de l'une de ces informations empiète sur les droits d'autres parties, nous ne le ferons que si nous en avons l'obligation légale.

5. Vos droits

Vous pouvez exercer vos droits au titre du RGPD à tout moment en envoyant un message informel à notre délégué à la protection des données (voir les coordonnées au point 1. c) ci-dessus). Vous disposez des droits suivants :

- le droit d'obtenir des informations concernant le traitement des données, ainsi qu'une copie des données traitées (droit d'accès, article 15 du RGPD) ;
- le droit d'obtenir la rectification de données incorrectes ou d'obtenir que des données incomplètes soient complétées (droit de rectification, article 16 du RGPD) ;
- le droit d'obtenir l'effacement de données à caractère personnel et, si les données à caractère personnel ont été rendues publiques, le droit que les autres responsables du traitement soient informés de la demande d'effacement (droit à l'effacement, article 17 du RGPD) ;
- le droit d'obtenir la limitation du traitement des données (droit à la limitation du traitement, article 18 du RGPD) ;
- le droit de recevoir les données à caractère personnel vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et de demander la transmission de ces données à un autre responsable du traitement (droit à la portabilité des données, article 20 du RGPD) ;
- le droit de vous opposer au traitement des données afin d'empêcher celui-ci (droit d'opposition, article 21 du RGPD) ;
 - Vous avez également le droit, pour des raisons tenant à votre situation particulière, de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel si celui-ci repose sur une mise en balance des intérêts.
 - Cette opposition n'est soumise à aucune condition de forme et doit être envoyée, dans la mesure du possible,
 - aux coordonnées indiquées dans la présente note d'information sur la protection des données.
 - Si vous exercez votre droit d'opposition, nous vérifions immédiatement dans quelle mesure les données conservées sont encore nécessaires, notamment pour le traitement d'un signalement. Les données qui ne sont plus nécessaires sont effacées sans délai.
- le droit de retirer à tout moment un consentement que vous avez donné en vue d'empêcher le traitement des données sur la base de ce consentement. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait (droit de retrait, article 7 du RGPD) ;
- le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si vous estimez que le traitement des données constitue une violation du RGPD (droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, article 77 du RGPD).

Précisions concernant la rétractation

En règle générale, vous disposez d'un délai d'un mois seulement à compter de la réception du signalement pour retirer votre consentement, car nous sommes tenus de donner suite à votre témoignage et d'informer la personne incriminée des accusations portées à son encontre ainsi que des investigations ouvertes ou menées. Le délai de rétractation peut être raccourci dans certains cas, par exemple lorsque la nature du signalement nécessite l'intervention directe d'une autorité ou d'un tribunal.

Veillez adresser votre rétractation à dataprivacy@kloeckner.com.